

10 ml V-Monovette® Urine with stabiliser/ Transfer device

Date de révision: 21.04.2015

N° d'article: xx.2453.xxx

Page 1 de 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

10 ml V-Monovette® Urine with stabiliser/ Transfer device

Autres désignations commerciales

11.2453.001 - V-Monovette® Urine 10 ml with stabiliser

51.2453.040 - 10 ml V-Monovette® Urine with stabiliser / Transfer device

N° CAS: 10043-35-3

N° Index: 005-007-00-2

N° CE: 233-139-2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Analyse d'urine microbiologique.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Société: SARSTEDT AG & Co. KG

Rue: Sarstedtstraße 1

Lieu: D-51588 Nümbrecht

Boîte postale: 1220

D-51582 Nümbrecht

Téléphone: +49 (0)2293 / 305 - 0

Téléfax: +49 (0)2293 / 305 - 2470

e-mail: info@sarstedt.com

Interlocuteur: Dr. Daniel Will

Téléphone: +49 (0)2293 / 305 - 4500

Jochen Hoffmann

e-mail: sicherheitsdatenblatt@sarstedt.com

Internet: www.sarstedt.com

Service responsable: Centre R & D

Fournisseur

Société: SARSTEDT S.A.R.L.

Rue: Route de Gray - Z.I. des Plantes

Lieu: F-70150 Marnay

Téléphone: +33 (0) 3 8431 9595

Téléfax: +33 (0) 3 8431 9599

e-mail: info.fr@sarstedt.com

Internet: www.sarstedt.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Centre Antipoison et de Toxicovigilance: +33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Toxicité pour la reproduction: Repr. 1B

Mentions de danger:

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acide borique

Mention Danger

d'avertissement:

10 ml V-Monovette® Urine with stabiliser/ Transfer device

Date de révision: 21.04.2015

N° d'article: xx.2453.xxx

Page 2 de 8

Pictogrammes:



Mentions de danger

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Étiquetage particulier de certains mélanges

Réservé aux utilisateurs professionnels

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Caractérisation chimique

La V-Monovette® avec stabilisateur contient de l'acide borique (<180 mg).

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
10043-35-3	acide borique			100 %
	233-139-2	005-007-00-2		
	Repr. 1B; H360FD			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité	
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
10043-35-3	233-139-2	acide borique	100 %	
	Repr. 1B; H360FD: >= 5,5 - 100			

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec les yeux

Après contact avec les yeux: Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer immédiatement la bouche et buvez de l'eau (max. 2 verres). Consultez un physicien.

10 ml V-Monovette® Urine with stabiliser/ Transfer device

Date de révision: 21.04.2015

N° d'article: xx.2453.xxx

Page 3 de 8

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Baisse de la température, excitation, spasme, diarrhée, maladie, vomissements, fatigue, ataxie (coordination perturbée des mouvements).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

aucune/aucun

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

Un feu environnant peut provoquer des vapeurs dangereuses.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Évitez tout contact avec la peau en maintenant une distance de sécurité ou en portant des vêtements de protection appropriés.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Pour les non-secouristes: Ne pas respirer les poussières. Évitez le contact avec la substance. Appelez un expert.

Assurer une aération suffisante. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Éviter la formation de poussière. Recueillir à l'état sec avec précaution. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Re-nettoyez.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Voir aussi section 10.

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

10 ml V-Monovette® Urine with stabiliser/ Transfer device

Date de révision: 21.04.2015

N° d'article: xx.2453.xxx

Page 4 de 8

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Évitez le contact avec la substance. À conserver à température ambiante. Stocker dans un endroit sec.
Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Analyse d'urine microbiologique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les poussières.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Requis en cas de formation de poussière. Type de filtre recommandé: Filtre P2

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: solide
Couleur: blanc
Odeur: sans odeur

pH-Valeur: non déterminé

Modification d'état

Point de fusion: >1000 °C OECD 102

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition
et intervalle d'ébullition: non déterminé

Point d'éclair: non applicable

Testé selon la méthode

10 ml V-Monovette® Urine with stabiliser/ Transfer device

Date de révision: 21.04.2015

N° d'article: xx.2453.xxx

Page 5 de 8

Inflammabilité

solide/liquide: non déterminé
gaz: non applicable

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé

Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

Température d'auto-inflammation: Non inflammable.

Température d'inflammation spontanée

solide: non déterminé
gaz: non applicable

Température de décomposition: 184,9 °C

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur: <0,0000001 hPa OECD 104

Densité (à 23 °C): 1,489 g/cm³ OECD 109

Densité apparente: ca. 400 - 600 kg/m³

Hydrosolubilité:
(à 20 °C) 49,2 g/L OECD 105

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau: -1,09

Densité de vapeur relative: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Voir section 10.3.

10.2. Stabilité chimique

Hygroscopique.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions exothermiques avec:

Risque d'explosion avec:

Anhydride acétique

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

10 ml V-Monovette® Urine with stabiliser/ Transfer device

Date de révision: 21.04.2015

N° d'article: xx.2453.xxx

Page 6 de 8

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. (acide borique)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Peut nuire au fœtus. Peut nuire à la fertilité.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune information disponible.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune information disponible.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange!

Information supplémentaire

Après avoir résorbé de grandes quantités:

Baisse de la température, excitation, spasme, diarrhée, maladie, vomissements, fatigue, ataxie (coordination perturbée des mouvements).

Les précautions habituelles doivent être respectées lors de la manipulation de produits chimiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique: Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

La bioaccumulation n'est pas à attendre.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
10043-35-3	acide borique	-1,09

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

non applicable

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter une introduction dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

10 ml V-Monovette® Urine with stabiliser/ Transfer device

Date de révision: 21.04.2015

N° d'article: xx.2453.xxx

Page 7 de 8

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport fluvial (ADN)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport maritime (IMDG)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Autorisations (REACH, annexe XIV):

La substance est inscrite sur la liste candidate de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon l'article 59 du règlement REACH.

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 30

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

Information supplémentaire

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes: Ce produit contient des substances extrêmement préoccupantes selon la directive REACH EC No. 1907/2006 Art. 57 au-dessus de la limite de concentration légale de $\geq 0,1\%$ (w / w).

Instructions de l'association professionnelle des matières premières et de l'industrie chimique (BG RCI) (Allemagne):

M039 Dommages à l'enfant à naître - protection sur le lieu de travail -

10 ml V-Monovette® Urine with stabiliser/ Transfer device

Date de révision: 21.04.2015

N° d'article: xx.2453.xxx

Page 8 de 8

M050 Manipulation de matières dangereuses

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Cette matière a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Révision générale. Les numéros de téléphone et de fax ont été mis à jour.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.